

Commune de CHAPELLE DES BOIS
Procès Verbal
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Lundi 11 janvier 2021 à 20 heures 30

Le Conseil Municipal de la Commune de Chapelle des Bois, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Elisabeth GREUSARD, Maire de Chapelle des Bois, à la suite de la convocation adressée le mardi 5 janvier 2021.

Etaient présents : Mme Élisabeth GREUSARD, M. Jean-Luc SAINTOT, M. Dominique RIZZON, M. Bertrand PAGNIER, M. Denis COURVOISIER, Mme Elisabeth BOURGEOIS, Mme Irène BURRI, M. Yvan BOUDAY, M. Roland TUETÉY Mme Laurence CORDIER, M. Paul PASTEUR.

Absents excusés : /

Absents : /

Secrétaire de séance : M. Roland TUETÉY

Ordre du jour - Session ordinaire :

- 1. Approbation du compte rendu du 07/12/2020**
- 2. Rendu-compte - Concessions**
- 3. Remboursement de caution**
- 4. Projet d'aménagement de parking 1 place de la fruitière**
- 5. Comptes rendus de commissions, syndicats**
- 6. Bail Au Doux Panier**
- 7. DIF des élus**
- 8. Questions diverses**

1. Approbation du compte rendu du 07/12/2020

Le compte-rendu est validé à l'unanimité (0 vote contre, 0 abstention)

2. Rendu-compte - Concessions

Le Maire rend compte des concessions accordées au cimetière communal :

- D02 – Madame BOURGEOIS Anne-Marie
- D11 – Madame BOURGEOIS Raymonde
- D12 – Madame BOURGEOIS Raymonde
- C11 – Madame BOURGEOIS Jacqueline
- B03 – Monsieur COURVOISIER Gilles
- J05 – Monsieur MICHEL Jean-Louis
- L08 – Monsieur MIGNOT Jean-Louis

3. Remboursement de caution

La Maire invite les conseillers à se prononcer sur le remboursement de la caution d'un montant de 622.00 € versé par M. Arnaud VERMOT lors de l'entrée dans le logement situé au 2 route Principale (1^{er} étage). Compte tenu de l'état dans lequel le logement a été rendu, et du montant des travaux qui doivent être engagés pour le rendre de nouveau louable, le conseil municipal décide de conserver l'intégralité de la caution et charge le Maire d'en informer le locataire.

4. Projet d'aménagement de parking 1 place de la fruitière

Plusieurs entreprises de travaux publics ont été sollicitées pour proposer et chiffrer un programme d'aménagement de l'espace situé devant la fromagerie et l'épicerie sur le terrain communal cadastré AB42. Deux projets sont présentés en séance et le conseil municipal apprécie celui de l'entreprise COLOMBO jugé plus élaboré. Le conseil municipal valide le chiffrage proposé par l'entreprise COLOMBO (69 340.80 € TTC) par 10 voix « pour » et une abstention et autorise à l'unanimité le Maire à solliciter des aides au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux, de PAC25.

5. Comptes rendus de commissions, syndicats

- M. Dominique RIZZON rend compte d'une réunion de Syndicat des Eaux : la nouvelle station de traitement rencontre quelques dysfonctionnements qui doivent être corrigés, ce qui explique à certains moments des baisses de pression et une eau légèrement colorée mais propre à la consommation humaine ; un litige portant sur l'évaluation du coût de traitement des boues rejetées ont été sous-évaluées de 15 000 à 20 000 euros ;
- M. Jean-Luc SAINTOT fait part des points abordés en commission Nordique VTT pédestre le 15 décembre 2020, portant essentiellement sur les propositions présentées par Bike Solution ;
- M. Roland TUETÉY signale les modifications de gouvernance au sein du Parc Régional du Haut Jura, avec Mme Françoise VESPA nouvelle Présidente.

6. Bail Au Doux Panier

Afin de pouvoir signer le bail commercial liant la SARL Au Doubs Panier et la commune de Chapelle des Bois, l'étude notariale de Joux demande de bien vouloir préciser les principaux termes de la location du local commercial à savoir :

- Bail commercial de 9 années entières et consécutives qui sera consenti à la SARL AU DOUX PANIER, dont le siège est fixé à CHAPELLE DES BOIS 1 Place de la Fruitière, représentée par ses co-gérantes Mesdames Aurélie GUILLAUME et Agathe SAMIEZ, portant sur un local commercial d'une superficie de 110.00 m², dont vente 62.80 m², réserves 37.70, sas 4.95 m² et sanitaires 4.55 m², sis 1 place de la Fruitière
- Destination des locaux : Exploitation d'un fonds de commerce d'alimentation générale et produits non alimentaires, épicerie, vins, produits régionaux...
- Loyer, hors droits et hors charges, de 600 € par mois avec loyer minoré les 5 premières années, savoir :
 - 300 € par mois les 3 premières années
 - 400 € par mois la 4^{ème} année
 - 500 € par mois la 5^{ème} année

- Indexation annuelle selon l'indice des loyers commerciaux (ILC) – à noter que la première indexation interviendra en décembre 2026

- Provision sur charges : Néant
- Dépôt de garantie : Dispense
- Taxe foncière : charge commune
- Autorisation de travaux : pose d'une enseigne, ainsi que tous travaux d'agencements, d'aménagements et de mise en conformité nécessaire à l'utilisation des locaux ;

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer l'acte authentique à l'unanimité.

7. DIF des élus

L'IEPP propose aux nouveaux élus municipaux de participer à une formation de début de mandat, de trois jours pris en compte dans le cadre du Droit Individuel à la Formation. 5 élus sont volontaires et devront proposer des dates communes.

8. Questions diverses

- Madame Sybille BARTHET et M. Quentin LEBAS sont candidats à l'acquisition d'une parcelle au lotissement. Compte-tenu de la non disponibilité de la parcelle 7, ils souhaiteraient acquérir la 13. Le conseil municipal souhaite que Mme Fanny GIROD confirme très rapidement son intention d'acquérir la parcelle 7. Il valide à l'unanimité l'attribution de la parcelle 13 aux nouveaux candidats et souhaite qu'une rencontre soit organisée pour faire connaissance.
- La communauté de Communes informe le Conseil Municipal que le relais de déchetterie fermera définitivement à la fin du mois de janvier. Le coût de gestion du site est trop important, la nature des dépôts réalisés n'est pas conforme. Les habitants devront utiliser les services de la déchetterie de Mouthe.
- La collecte des Resto du Cœur a permis de remettre 70 kg de nourriture et fournitures. L'association remercie les habitants ;
- Déneigement : une panne sur le tracteur survenue le week-end dernier rendant l'utilisation de la fraise impossible malgré la météo particulièrement difficile a contraint de faire appel à l'entreprise de Thomas LANGEL pour ouvrir les routes bouchées. Le Maire tient à le remercier pour cette intervention rapide. L'hiver rigoureux que nous connaissons met en évidence la nécessité de prévoir une solution de complément pour soulager l'employé communal.
- Le conseil municipal valide la proposition de renouveler le vidéo-projecteur et d'envisager le même équipement pour la salle du conseil municipal. Il autorise le Maire à consulter plusieurs fournisseurs et à demander un financement de l'Etat au titre de la DETR.

La séance est levée à 23 heures 15